



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 27.10.2025 et en raison d'exécuter des travaux de raccordement, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Windhof devant les maisons n° 2 à 4, ceci à partir du 3.11.2025 à 8h00 jusqu'au 7.11.2025 inclus.

Art. 1 : A partir du lundi 3.11.2025 à 8h00 jusqu'au 7.11.2025 inclus, la circulation dans la rue de Windhof à Goetzingen devant les maisons n° 2 à 4 sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée (pendant les travaux de raccordement) ;
- b) Fermeture partielle du trottoir ;
- c) Interdiction de stationner des deux côtés de la rue.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 27.10.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ